

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 10 JANVIER 2018

Secrétaire de séance : Géraldine Obriot

▶ Validation du compte-rendu de la précédente séance du Conseil Municipal :

Le compte-rendu de réunion du Conseil Municipal du 6 décembre 2017 a été mis à disposition de l'ensemble des élus municipaux et, sans remarques ou observations, le Conseil valide ce document.

► Compte-rendu des délégations du Maire :

 Monsieur le Maire nous informe de la signature d'un devis de 1 450 € H.T avec l'entreprise JTH Structures de Sainte Foy l'Argentière, en réponse à la demande du coordinateur de sécurité du chantier de la halle-préau, afin de réaliser une étude sur le confortement du mur de soutènement de l'esplanade cantine.

▶ Intervention Association "La classe en 6 Bédouine" (organisation cinéma en plein air) :

L'association « La Classe en 6 Bédouine » émet le souhait d'organiser à nouveau le cinéma en plein air sur la commune, qui n'a pas été organisé depuis quelques années. Elle nous présente son projet et nous fait part d'une demande de subvention.

Cette manifestation se déroulerait le 23 juin 2018, sur un nouveau lieu (plateau sportif/jeux de boules). L'accès au film serait gratuit, avec la participation d'un ou plusieurs groupes de musique, pour célébrer la Fête de la Musique. En conséquence, les responsables de l'association nous demande une demande de prise en charge. Avant de statuer sur cette demande, le Conseil demande à l'association de nous fournir le budget détaillé de ce projet de manifestation.

Cette demande sera alors soumise à délibération lors d'une prochaine séance du Conseil Municipal.

▶ Délibération : Rétrocession délaissé de voirie / Lotissement les Primevères :

Ajoutée à l'ordre du jour, à l'unanimité.

Monsieur le Maire nous informe de la nécessité d'annuler et remplacer la délibération prise le 15 septembre 2015, afin d'apporter quelques précisions, à la demande du notaire, en charge de la rédaction de l'acte. Il nous faut préciser qu'il s'agit de la cession d'un délaissé de voirie (42 m²), qui ne nécessitait pas d'enquête publique. Monsieur le Maire nous rappelle qu'il s'agit d'une cession au profit de Mr et Mme LEBRE, dans le cadre de l'aménagement de voiries réalisé au Lotissement "Les Primevères". Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité cette modification.

▶ Délibération : Avenant au contrat de maîtrise-d'œuvre pour la Halle-Préau :

Monsieur le Maire rappelle le contrat de maîtrise d'œuvre signée avec le cabinet d'architecture « Atrium 21 » d'un montant de 19 800,00 € H.T, représentant des travaux à hauteur de 300 000 € H.T. A ce jour, le coût prévisionnel définitif des travaux s'élève à 445 195 € H.T. auxquels il convient d'appliquer le taux de 6,6 % tel que prévu dans le contrat. En conséquence, le contrat de maîtrise d'œuvre est réévalué à la somme de 29 382,87 € H.T. Ce montant est réparti entre l'architecte et les trois bureaux d'étude partenaires qui interviennent pour ce chantier. Le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, cet avenant.

► Délibération : Convention SPA Année 2018 :

Monsieur le Maire rappelle la convention établie entre la Commune de Longessaigne et la SPA (Société Protectrice des Animaux). Cette convention a pour but de déterminer les conditions et modalités de prise en charge des animaux. En effet, la commune ne disposant pas de fourrière communale, elle confie à la SPA de Lyon et du Sud-Est le soin d'accueillir et de garder les chiens trouvés errants ou en état de divagation sur le territoire de la commune, qu'elle a capturé.

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, cette convention pour un coût de 0,35 € par habitant (0,30 € par habitant en 2017), soit un montant de 215,60 € pour l'année 2018.



► Délibération décision modificative budget général :

Le Conseil Municipal, sur propositions de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, approuve les virements de crédits nécessaires à la régularisation de certaines dépenses (intégration de frais d'études sur des opérations de travaux) avant clôture des comptes 2017 et dont le détail figure cidessous :

Section d'investissement :

- Recettes d'investissement : Compte 2033 / 041 + 3 624,12 €

- Dépenses d'investissement : Compte 2152 / 041 + 560,52 €

Compte 21318 / 041 + 3 063,60 €

Il s'agit de frais d'études qui se sont concrétisés par des travaux effectifs d'investissement.

Cela concerne des travaux sur les opérations suivantes :

Maison des Associations, Toilettes publiques, Aménagement circulation (zone 30)

Cette délibération est prise à l'unanimité.

▶ Délibération : Aides aux activités organisées par la CCMDL pour l'année 2018 :

Monsieur le Maire rappelle que des animations sont proposées par la Communauté de Communes (centre de loisirs, animations sportives...). L'aide en 2017 s'élevait à $4 \in \text{par}$ jour et par enfant dans la limite de 15 jours par an. La proposition est faite de maintenir cette aide de $4 \in \text{par}$ jour et par enfant, soit une aide maximum de $60 \in \text{par}$ an / enfant.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

Les familles peuvent apporter leurs reçus et un RIB une fois par semestre au secrétariat de Mairie afin d'être indemnisées. Pour une année considérée, les familles ont jusqu'au 30 avril de l'année suivante pour faire leur demande.

▶ Questions diverses :

- Brigades vertes (nettoyage des chemins): L'aide reçue de la part du Département a diminué. Le forfait journalier passe à 300 € par journée pour une équipe de 4 personnes et un encadrant. Compte-tenu de l'augmentation substantielle, la commune s'oriente vers l'utilisation de leurs services pour 6 journées au lieu de 8. Parallèlement, une journée de nettoyage sera proposée aux habitants et utilisateurs de ces chemins par l'intermédiaire de l'association communale « Les Joyeux Galopins ».
- <u>Maison "Dupeuble"</u>: Suite à la décision (CM du 25 octobre 2017) de mettre en vente ce bâtiment, une estimation du bien a été faite par une agence immobilière. Un autre contact va être pris avec une autre agence.
- <u>Agence postale Communale</u>: Compte-tenu de la nomination définitive de Colette Perret et de l'aménagement de ses horaires de travail, les horaires d'ouverture de l'Agence Postale seront modifiés à compter du 1^{er} février, comme suit :

Lundi : 8h30 à 12h - Mercredi : 8h30 à 12h - Vendredi : 8h30 à 12h et 13h à 16h

- Agents recenseurs: Mr le Maire nous informe de la rémunération des agents recenseurs, à savoir: sur la base de 90 h maximum (Smic) + frais de déplacements, pour Michel Marjollet et rémunération d'heures complémentaires (estimées à 65 h) sur les mêmes bases que son traitement actuel + frais de déplacements, pour Angélique Bissardon
- Fête du pain : une première réunion est prévue le mercredi 24 janvier 2017 à 20h30.
- <u>Bar-Restaurant</u>: Consécutivement à l'achat du bâtiment, la provision pour frais de notaire s'est élevé à 2000 €.
- <u>CCMDL</u>: la Communauté de Communes des Monts du Lyonnais s'est réunie le 9 janvier pour officialiser l'arrivée des sept communes de la Loire et de Sainte-Catherine et a complété l'exécutif par l'élection de 4 vice-présidents.